

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PROJET ÉOLIEN INCOMPATIBLE AVEC CET ÉCOSYÈME EXCEPTIONNEL...

UNE COALITION PROPOSE LA CRÉATION D'UNE AIRE PROTÉGÉE AU MASSIF DU SUD

Québec, le 9 février 2010 – Une coalition d'organismes propose la création d'une importante aire protégée de près de 100 km² au massif du Sud dans la région de Chaudière-Appalaches. Nature Québec, le Réseau des montagnes, le Groupe des ornithologues de Beauce-Etchemin (GOBE), le Club des ornithologues de Québec (COQ), ont dévoilé les grands contours de cette future aire dont les différents statuts procureraient à ce territoire unique une protection allant de grande à modérée. L'aire protégée qu'ils proposent, bien que n'excluant pas la possibilité d'un développement éolien de type communautaire dans un certain secteur, est incompatible avec la réalisation du projet de Saint-Laurent Énergies qui veut se déployer au cœur des écosystèmes à haute valeur écologique.

Il est à noter qu'à l'exception d'une réserve écologique de faible dimension, la nomenclature actuelle de « parc régional » dévolue à ce territoire n'est pas un statut reconnu légalement et ne garantit aucunement la conservation. La région de Chaudière-Appalaches possède actuellement un pourcentage très faible d'aires protégées, soit 1,89 %, très loin de la moyenne québécoise de 8 % et des 12 % visés d'ici 2015.

Parmi les principaux arguments scientifiques qui soutiennent la proposition d'aire protégée, notons l'existence d'un des principaux sites de nidification de la Grive de Bicknell, une espèce vulnérable, ainsi que plusieurs espèces à distribution limitée; la présence de l'un des rares secteurs de sapinière à oxalide; la présence d'une dizaine de rivières à la tête de trois bassins versants supportant une population indigène d'ombles de fontaine (truite mouchetée) et qui alimentent notamment la rivière Etchemin, une rivière à saumon. A cet égard, il est à noter que la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA) appuie formellement la création d'une aire protégée au massif du Sud.

La Grive de Bicknell

Le principal argument en faveur de la création d'une aire protégée sur une partie importante du massif du Sud est la protection de la Grive de Bicknell et son principal habitat : la sapinière à oxalide. Le massif du Sud abriterait jusqu'à 20 % de la population québécoise de cet oiseau. Si cette espèce, qui niche uniquement en Amérique du Nord, n'est pas aussi connue que le Béluga du Saint-Laurent ou le Caribou de la Gaspésie, il s'agit néanmoins d'une espèce vulnérable au sens de la *Loi québécoise sur les espèces menacées et vulnérables*. Au niveau canadien, le COSEPAC, le comité scientifique chargé de faire le suivi de la biodiversité, a recommandé en décembre dernier de renforcer la protection de cette espèce en lui conférant un statut d'espèce menacée. Son habitat est composé des forêts situées en haute altitude, résineuses, denses, où le climat est frais et humide. Un des plus importants facteurs limitant les populations de cette espèce est la prédation, principalement par l'écureuil roux. Il est reconnu que la fragmentation des habitats, notamment par les routes ou les chemins d'accès, favorise l'action de ce prédateur.

Des rivières exemptes de pollution

Des sommets du massif du Sud émergent une dizaine de rivières exemptes de pollution. Celles-ci sont la source de trois grandes rivières : la rivière Etchemin, la rivière du Sud et la rivière Daaquam qui alimentent, rafraichissent et purifient le milieu tout au long de leur parcours sur

des centaines de kilomètres en aval. À titre d'exemple, la rivière Etchemin s'écoule sur 124 km en direction du nord-ouest pour rejoindre le fleuve Saint-Laurent, en face de la ville de Québec. Son bassin s'étend sur 1466 km²; plus de 44 000 habitants y vivent, répartis dans 30 municipalités.

Le témoin incontestable de la qualité de l'eau du massif du Sud est l'omble de fontaine (truite mouchetée) qui y règne, cette espèce de poisson étant la seule peuplant ces cours d'eau. Ce phénomène (appelé allopatrie) est presque exclusif à ces rivières dans l'ensemble de la région de Chaudière-Appalaches. Rappelons-nous aussi que la rivière Etchemin a déjà abrité une importante population de saumon atlantique, lequel a disparu en raison des impacts des activités humaines. L'intégrité de ces rivières et de la qualité de leur eau est essentielle pour la reproduction de cette espèce en région, ainsi que pour les habitants et usagers du territoire dans l'ensemble de ces bassins versants.

La sapinière à oxalide

Les sommets du massif du Sud renferment des écosystèmes forestiers très riches, notamment la sapinière à oxalide, laquelle n'existe, au sud du Saint-Laurent, que sur quelques sommets des Appalaches, du Québec et de la nouvelle Angleterre. La disparition de ces écosystèmes entraîne celle des habitats des espèces particulières qu'ils abritent. Outre la Grive de Bicknell, les sommets au-delà de 700 mètres abritent des espèces à distribution limitée telles le Tétrás du Canada, le Durbec des sapins, le Bruant fauve, le Moucherolle à ventre jaune et deux espèces de campagnols rares.

Les contours de l'aire protégée

L'aire protégée proposée vient s'adosser à une réserve écologique existante et se compose de deux grands secteurs. Une réserve de biodiversité qui s'étendrait minimalement sur les sommets à partir de 700 mètres en excluant la station de ski. Sur cette réserve, dite de catégorie III, les activités industrielles sont interdites mais pas les activités touristiques, notamment la chasse et la pêche. Le reste du territoire public du Massif serait composé d'une aire protégée de catégorie VI qui permet certaines activités comme la foresterie, conformément à des pratiques de durabilité. L'activité éolienne de type communautaire y serait également possible.

– 30 –

Information :

Mylène Bergeron, coordonnatrice aux communications, Nature Québec

Tél. : (418) 648-2104 poste 2074 ou (418) 931-1131

communications@naturequebec.org